

PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 AOUT 2023 à 18H30

Présents : Mmes EULOGE, BLANC, FONTIN et MARTINEAU, MM. DELSARTE, DELACROIX, ESCLANGON, MICHEL G., MAUREL, MICHEL J-F et IZOARD

Absents Excusés : Mme HEYRIES, MM. NICOLA et DUSSAILLANT

Absent : Mr MOULLET

Secrétaire de séance : Mr Izoard

Les points à l'ordre du jour :

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juillet 2023

Abstention de Mme Martineau et Mr Michel Gérard

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/07/2023 par les autres membres présents.

2 – GESTION DES CHATS ERRANTS – CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Comme précédemment évoqué, nous sommes confrontés de façon régulière à une prolifération de chats sauvages errants qui ne sont ni pucés ni stérilisés.

Dernièrement, dans le quartier des Gilotières, nous avons été alertés des nuisances entraînées par un nombre de chats très important.

Avec l'association « Océan bonheur » qui s'est chargé de la capture des chats nous avons pu faire procéder à la stérilisation de 4 chats pour un coût total de 178.00 €.

Nous avons pris contact avec la Fondation 30 millions d'amis avec laquelle nous pouvons conventionner pour une prise en charge financière partielle de ces interventions.

La récupération s'applique uniquement pour les chats sauvages libres (sans propriétaires).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention avec la Fondation 30 millions d'amis.

Compte tenu de son investissement pour la capture des chats, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention de 200€ à l'association « Océan bonheur » et autorise le virement de crédit suivant sur le budget principal 2023 :

- article 65568 – autres contributions	- 200.00 €
- article 65748 – subvention fonctionnement	+ 200.00 €

3 – BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON VALEUR :

Le service de Gestion Comptable de Sisteron nous a communiqué un état faisant apparaître des sommes impayées relative au service assainissement pour un montant de 70.00 €.

La trésorerie ayant épuisé tous les recours, cette somme est proposée à l'admission en non-valeur.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent cette admission en non-valeur.

4 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (R.P.Q.S.) – ANNEE 2022

Comme chaque année, il est fait le point sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de :

- l'assainissement collectif géré par la commune,
- la distribution de l'eau potable gérée par le SIVU Salignac-Entrepierrres

Le RPQS 2022 assainissement établi par la commune est approuvé à l'unanimité.

Le RPQS 2022 eau potable établi par le SIVU Salignac-Entrepierrres est approuvé à l'unanimité.

5 – INFORMATIONS SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Mme le Maire informe les conseillers municipaux sur l'avancement de ce projet.

Le permis de construire vient d'être accordé.

Les documents nécessaires à la consultation des entreprises vont être rédigés par l'architecte.

A l'issue les appels d'offre seront lancés par la mairie pour les différents lots.

La mairie prévoit une rencontre avec le maître d'œuvre pour planifier les opérations à venir et prévoir une rencontre avec la communauté de commune qui est locataire des locaux adjacents.

6 – QUESTIONS DIVERSES

À la suite de la réception du courrier d'un riverain constatant régulièrement une vitesse excessive des véhicules traversants le village, l'administré a été reçu par Mme le maire et les adjoints pour échanger sur la problématique rencontrée.

Afin de déterminer avec précision la vitesse des véhicules, la mairie a contacté la maison technique de Sisteron en demandant la réalisation d'un relevé de vitesse dans le centre village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Maire,
A.EULOGE

Le secrétaire de séance,
P.IZOARD